



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## La chasse serait-elle ouverte ?

Notre direction a sanctionné un opérateur 5 x 8, car il s'était assoupi à son poste de travail à deux reprises !

Toutes les personnes qui connaissent la dure réalité du travail posté connaissent les **destructions physiologiques** que les organismes subissent au fil des années avec les heures décalées, le manque de sommeil. Il en va ainsi pour : les routiers, les chauffeurs de taxis, les pompiers, les infirmières, les policiers et gendarmes, les pilotes de lignes, les agents de sécurité, les contrôleurs aériens et **les travailleurs postés** de la chimie.

Et non ! Ces personnels qui pilotent nos usines ne sont pas des surhommes ! Ils ont besoin comme tout le monde d'heures de sommeil. Parfois et même souvent, la fatigue accumulée ne prévient pas et frappe par un endormissement soudain et non contrôlé son hôte **contre** sa propre volonté.

Entendons nous bien, l'opérateur n'a pas confectionné dans un coin, un lit douillet avec une belle couette bien épaisse sur un matelas moelleux. **Non !** Il surveillait ses écrans de contrôle et a succombé à la somnolence sur son siège. C'est tout !

Mais d'après notre direction cela est une **faute professionnelle**.

Alors la CFDT, dit que **nous revendiquons** le droit pour les travailleurs postés, mais aussi pour les **femmes enceintes**, et aussi pour ceux qui **subissent** trop de stress dans leur travail, ceux qui **suivent** un traitement médical lourd LE DROIT A L'ENDORMISSEMENT NON VOLONTAIRE pour une petite sieste de réparatrice **pendant les heures** de travail.

C'est pour **soutenir ce droit** et contre la sanction infligée à cet opérateur que la CFDT a déclenché une grève de 2h00 en fin de poste sur toutes les équipes à partir du **31 mai à 19h00**.

Nous serons désormais **très vigilants** lorsque nos dirigeants piquent du nez lors des paritaires avec les organisations syndicales.

Nous ne manquerons pas de vous en tenir informés. ☺